

Mort d'une adolescente placée : chronique d'une faillite institutionnelle

Léa, 15 ans, a été retrouvée morte dans sa chambre d'hôtel, jeudi 25 janvier, à Aubière dans le Puy-de-Dôme. Placée dans cet établissement par l'Aide sociale à l'enfance, elle n'aurait jamais dû se trouver là.

[Hugo Lemonier](#)

Lorsque la police pousse la porte de la chambre d'hôtel de Léa*, jeudi 25 janvier au matin, l'espoir n'est plus permis. L'adolescente de 15 ans est décédée. L'enquête s'oriente d'emblée vers un suicide.

Léa était l'une de ces « *enfants protégés* », comme les appelle désormais le gouvernement. C'est à la demande du département du Puy-de-Dôme qu'elle avait été placée dans cet hôtel d'Aubière, dans les environs de Clermont-Ferrand, en août 2023.

« [Nous] *devons le reconnaître*, [la mort de Léa] est un *échec collectif* », déclare, la mine grave, la présidente de la délégation des droits des enfants, Perrine Goulet, en

entame [d'une table ronde](#) organisée mercredi 31 janvier à l'Assemblée nationale. « *Notre société a failli* », conclut la députée MoDem, elle-même placée dans un foyer durant son enfance.

La mort de Léa illustre les failles laissées dans la loi sur la protection de l'enfance, votée le 7 février 2022. Cette loi prévoit l'interdiction des placements en hôtel à compter du 1^{er} février et le placement dans des centres d'hébergement (souvent d'anciens hôtels ayant reçu un agrément) durant deux mois au maximum. Pour l'heure, le décret d'application de cette mesure n'est toujours pas paru.

Dans l'attente de l'application totale de la loi, une période transitoire avait été prévue par le législateur. Selon un projet de décret que Mediapart a pu consulter, les mineur·es pouvaient continuer d'être placé·es à l'hôtel, mais à partir de 16 ans seulement et à condition que le personnel encadrant sur place soit formé et diplômé. Ce décret encadrant la période transitoire n'a, lui non plus, jamais été publié.

« *L'établissement où [Léa] a mis fin à ses jours n'est pas un hôtel mais un ancien hôtel reconverti en centre d'hébergement* », fait valoir le cabinet de Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités – chargée de la protection de l'enfance. Cet établissement n'aurait, de fait, « *pas [été] concerné* » par la réglementation qui aurait dû s'appliquer lors de cette

période de transition.

© Photo illustration Sébastien Calvet / Mediapart

Reste que Léa a été placée dans cet établissement durant cinq mois. Un « *grave manquement* » à la loi, selon la députée La France insoumise (LFI) Marianne Maximi : le texte prévoyait que ces placements dans les centres d'hébergement ne pouvaient durer plus de « *deux mois* », y compris durant cette période de transition. La parlementaire a saisi la procureure de la République de Clermont-Ferrand sur le fondement de l'article 40. Le parquet confirme que ce signalement a été « *intégré à l'enquête en cours* ».

« *On l'avait dénoncé dès la rédaction de la loi : elle [la mesure sur les centres d'hébergement – ndlr] permettait de contourner l'interdiction des placements à l'hôtel,*

tempête Lyes Louffok, militant des droits des enfants, lui aussi passé par les foyers de l'aide sociale à l'enfance (ASE). *C'est d'un cynisme absolu. »*

Léa et sa vie d'abandons

« La mort de cette enfant est un scandale, dont la responsabilité incombe clairement au gouvernement, qui n'a pas pris les mesures pour que cette enfant soit protégée », dénonce Marianne Maximi, élue du Puy-de-Dôme, le département où Léa a vécu. Éducatrice avant d'entrer à l'Assemblée, la députée reçoit depuis quelques jours les appels de ses *« ex-collègues en pleurs »*, traumatisé·es après la mort d'une enfant placée sous leur protection.

Contactée, l'une de ces travailleuses sociales nous confie le *« parcours chaotique »* de Léa. *« Un papa SDF, une maman toxicomane »*, sa vie est jalonnée de ruptures. Une existence à l'image des 7 000 à 10 000 enfants qui peupleraient les hôtels de l'ASE, d'après les [dernières estimations](#) de l'Inspection générale de la santé, datées de 2019.

Léa entre dans le système de protection de l'enfance à 3 ans. D'abord placée en famille d'accueil, elle retourne un temps auprès des siens avant de réintégrer un foyer de l'association Alteris en 2022. La jeune fille est séparée de sa fratrie et multiplie les fugues. À 14 ans, elle intègre un autre service d'Alteris : la Parenthèse, *« là où finissent les*

enfants en bout de course », explique une éducatrice qui, comme ses collègues, a demandé à rester anonyme (voir la Boîte noire de cet article).

« C'est le service de la dernière chance », poursuit cette travailleuse sociale, habituée à maintenir coûte que coûte un lien avec des *« jeunes happés par la rue »*. *« Pour moi, Léa n'avait rien à faire à la Parenthèse, déplore cette salariée d'Alteris. Cette prise en charge est faite pour des gamins de 16-17 ans. Léa était bien trop jeune pour y entrer. »*

Un manque d'encadrants formés

L'adolescente a été placée dans un ancien hôtel d'Aubière *« habilité par l'aide sociale à l'enfance depuis plusieurs années »*, précise le directeur général d'Alteris, Pascal Bertocchi. L'établissement s'est transformé en un point de chute pour *« des gosses totalement déstructurés, qui ne font plus confiance à personne »*, raconte une éducatrice. Sur place, il ne se trouverait *« aucun personnel éducatif »*, selon l'ensemble des personnes sollicitées par Mediapart. *« Mais on passe tous les jours, on donne un rendez-vous aux jeunes »*, certifie une membre du personnel de la Parenthèse.

Le reste du temps, les enfants n'auraient pour seuls adultes que le veilleur de nuit et le gérant, qui, l'un comme l'autre, ne disposeraient d'aucune formation particulière, note la direction d'Alteris. Contacté, l'établissement a

coupé net la conversation : « *C'est pas vos oignons* », a décrété la personne au bout du fil.

© Photo illustration Sébastien Calvet / Mediapart

Le tenancier de l'établissement a, lui, fait l'objet d'alertes de la part des équipes de la Parenthèse. Les professionnelles féminines du service de la Parenthèse ont même obtenu de leur direction de ne plus avoir à entrer dans l'établissement en raison des « *propos sexistes* » et des scènes de « *drague lourde* » qu'elles auraient subies de la part de l'hôtelier, selon plusieurs sources. Ce que confirme un procès-verbal établi en juillet 2022 à l'issue d'un comité social et économique de l'association que Mediapart a pu consulter. Contacté sur ce point également, l'établissement d'accueil ne nous a pas répondu.

« *Que ce soit un personnage controversé, cela peut s'entendre... L'association fait avec* », soupire le directeur général d'Alteris, Pascal Bertocchi, qui précise n'être « *en aucun cas favorable* » aux placements dans ce type d'établissement.

Le visage « *marqué de bleus* » et une « *entorse* » à la cheville.

Même suivie par la Parenthèse, Léa a continué sa vie d'errance. Les équipes éducatives suspectent un temps qu'elle se prostitue, vraisemblablement sous la coupe d'un majeur, sans jamais en obtenir la preuve.

L'adolescente entretenait une « *relation toxique* » avec un homme d'une vingtaine d'années, présenté comme son « *compagnon* », note le directeur général d'Alteris.

Une nouvelle alerte, plus grave, précipite une éducatrice au CHU de Clermont-Ferrand, où Léa est admise aux urgences aux alentours de 4 heures du matin, dans la nuit du 22 au 23 janvier. Le visage « *marqué de bleus* » et une « *entorse* » à la cheville, selon plusieurs sources, l'adolescente se plaint d'avoir subi des coups de la part de son petit ami. « *Elle a refusé d'être reçue au pôle victimologie et ne voulait pas porter plainte* », raconte une éducatrice. Le parquet n'a pas souhaité confirmer l'ouverture d'investigations sur ces possibles faits de violences.

Une fois sortie de l'hôpital, Léa trouve refuge au sein d'un

foyer d'Alteris. L'association lui propose de lui préparer une chambre afin qu'elle y élise domicile quelque temps. En vain. « *Le calme lui faisait peur, raconte une travailleuse sociale. Elle voulait être dehors... C'est une gamine qui avait l'habitude des squats.* »

Dernière fugue

Alors Léa renoue avec sa fuite perpétuelle, malgré son corps endolori et ses béquilles. Le mercredi 24 janvier, à 8 h 56, le foyer note : « *Pas de nouvelle de [Léa], Parenthèse informé de la situation.* » Une éducatrice du service la retrouve pour déjeuner au MacDo et pour lui donner un nouveau téléphone afin de garder contact. Une dernière fois, la travailleuse sociale tente de la convaincre de revenir au foyer, mais rien n'y fait. « *Faudra m'arracher de force de la voiture, lui aurait répondu en substance Léa. Et, de toute façon, je fuguerai.* »

De guerre lasse, confrontée à sa propre impuissance, l'éducatrice consent à la laisser partir. L'adolescente disparaît à nouveau des radars de l'association. Il est 15 heures. Cette fois, elle ne reparaitra pas.

Depuis sa mort, le service de la Parenthèse est miné par « *un sentiment de culpabilité sans nom* », témoigne une éducatrice, pour qui « *quelque chose s'est brisé* » : « *J'en ai marre qu'on s'entende dire qu'on fait du bon boulot, qu'on n'a pas à se culpabiliser... Et, en même temps, c'est tout un système qui dysfonctionne.* »

La protection de l'enfance bientôt privée de son secrétariat d'État ?

Le remaniement, à nouveau repoussé d'une semaine, pourrait marquer la fin du secrétariat d'État à l'enfance, jusqu'alors confié à Charlotte Caubel. *« L'exécutif veut absolument afficher un gouvernement resserré, confie un parlementaire de la majorité sous couvert de l'anonymat. Pour moi, c'est une connerie. Les Français s'en moquent totalement et ne nous en porteront pas crédit. »*

Cette perspective révolte également des militantes et militants de la cause des enfants placés, comme Lyes Louffok : *« Le gouvernement s'apprête à nous priver de l'unique victoire de nos luttes de ces dernières années. »* Un collectif d'une [trentaine associations](#), parmi lesquelles l'Unicef, a rappelé *« l'impérieuse nécessité de placer l'enfance au cœur des priorités gouvernementales »* et demande, au minimum, le rattachement du ou de la secrétaire d'État chargée de l'enfance au premier ministre.

Une cellule psychologique a été mise en place *« pour apporter tout le soutien nécessaire à l'équipe éducative et aux autres jeunes de l'établissement »*, indique le département, qui n'a pas souhaité répondre à nos questions afin de ne pas *« perturber »* l'enquête en cours.

Plus qu'une aide ponctuelle, les salarié·es de l'association espèrent maintenant que les placements de ce type

« s'arrêtent », résume Thierry Cauwet, délégué CGT à Alteris : « *Ce n'est plus possible. Nous ne pouvons pas attendre un autre drame pour réagir.* »